



Facture qui ne correspond pas à l'accord verbal

Par **Enzo13**, le **07/12/2007** à **18:04**

Bonjour,

Il y a de ça 4 ans, j'ai fait rénover un moteur de moto cross par les soins du magasin Floride moto à Marseille. Quelques jours après, je serrai avec ce même moteur. Je me suis alors penché sur ma facture et y ai trouvé qu'il avait oublié de me changer une pièce d'usure qu'il faut obligatoirement changé lors de rénovation de moteur tel que celui là (la gage à aiguille). Suite à ça, le magasin me fait bien comprendre qu'il serait difficile et long de mettre en cause le mécanicien, etc. En bon client ignorant, je laisse aller et demande donc à faire réparer le moteur serrer. A l'époque, ces derniers me disent oralement que la réparation allée couter dans les 700 euros à l'époque et me demande de verser un acompte de 100 euros, que je fais sans preuve en contre partie. Normal je fais confiance au seul magasin de cross de la région. De là, une longue attente arrive, de plusieurs semaines, puis de plusieurs mois. Je les relance plusieurs fois afin que le moteur soit réparé. Plus de 2,5 ans après, le moteur enfin réparé, le magasin me demande la somme de 1500 euros pour récupérer le moteur. N'ayant pas cette somme à ma disposition, et ne convenant pas à la somme dite de départ. Je refuse donc de payer cette somme. Cela fait maintenant 4 ans que le magasin à mon moteur. Serais t-il encore possible de le récupérer ?

Un grand merci à celui ou celle qui serait d'accords pour m'aider !